

**SESSION PLENIERE DU 18 MARS 2025
AVIS SUR LE RAPPORT « ACCÉLÉRATEUR
FONCIER »**

Dans la continuité du rapport « Industrie d'avenir : accélérer la transformation » voté lors de la session régionale du 17 octobre 2024, la Région présente un nouveau rapport intitulé « accélérateur foncier », qui donne les orientations générales d'une « stratégie offensive en matière de foncier économique ».

Cet avis du CESER a été rédigé sur la base du rapport de 2 pages du Conseil régional, complété des éléments communiqués en audition.

La CGT a voté l'avis du CESER**LA FEUILLE DE ROUTE (EN LIGNE SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE)**

la Région oriente ses actions selon 4 axes :

- ➔ l'innovation afin de permettre aux agriculteurs d'anticiper et de faire face aux aléas,
- ➔ l'installation et la Transmission afin d'assurer le renouvellement des actifs,
- ➔ la transition écologique afin de renforcer la dimension polyculture-élevage face au changement climatique,
- ➔ la formation afin de renforcer la performance des exploitations ligériennes

LA CONTRIBUTION DU CESER (en ligne sur le site du CESER)

Le CESER souligne positivement plusieurs points de ce rapport :

- Le dialogue institué avec les territoires (EPCI)
- L'approche, sur la base de critères définis (surface minimale de 10 ha, localisation à proximité des infrastructures routières, sites en partie déjà artificialisés, capacité immédiate d'accueil, ...) ayant abouti au choix de 10 sites, non rendus publics à ce jour ([Une listes de 9 sites a depuis été communiquée](#))

Si le CESER reconnaît la dimension pragmatique et réactive de la démarche visant à faciliter et à accélérer les implantations d'entreprises prioritairement industrielles, il émet cependant plusieurs réserves.

- ➔ D'une part, il regrette que le rapport n'aborde pas la notion de la **sobriété foncière**.
- ➔ D'autre part, si le choix des sites ne peut pas se faire uniquement en fonction des **demandes réelles** et actuelles en matière de développement industriel, cette dimension ne peut pas être totalement ignorée.
- ➔ De plus, il regrette que la **dimension sociale** (emploi, compétences, logement, ...) ne soit pas prise en compte dans les critères d'identification des sites présentés dans le rapport.
- ➔ Enfin, il s'interroge sur les **impacts environnementaux** de cette politique, étant donné les dérogations qui pourraient être prises pour faciliter et accélérer la mise en œuvre des projets.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie Sophie et Sébastien pour cet avis.

Nous partageons l'idée de prévoir des sites qui permettent l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire régional. Nous signalons cependant que **l'arrivée de nouvelles activités doit être complémentaire du maintien celles qui existent**. A ce sujet, la CGT est aux côtés des salariés qui un peu partout sur le territoire régional luttent pour leur emploi.

La CGT considère que ces implantations d'entreprises doivent se faire en respectant la trajectoire prévue actuellement par la loi en matière de **réduction d'artificialisation des sols**. Il est ainsi assez surprenant de lire un rapport de la Région sur le foncier sans que soit évoqué l'artificialisation des sols et la nécessaire sobriété foncière.

Nous considérons que l'implantation de nouveaux sites d'activité doit se faire selon une **stratégie durable**. Elle doit privilégier l'arrivée d'entreprises favorisant le développement économique social et environnemental du territoire, en d'autres termes, d'entreprises qui permettent des créations d'emplois en nombre substantiel sur une superficie raisonnable, et favoriser une production durable répondant aux besoins des populations.

Par exemple, la création d'un datacenter nécessite un accès à des ressources en eau très importantes et impactantes pour le territoire, à une alimentation électrique adaptée, et des surfaces de plusieurs hectares pour un nombre d'emplois créés finalement modeste¹.

¹<https://www.banquedesterritoires.fr/implantation-des-datacenters-un-defi-pour-les-operateurs-et-les-autorites-locales>

L'implantation des entreprises à proximité des axes de transport, **en particulier des dessertes ferroviaires ou fluviales** et pas seulement routières, participe à la limitation de leurs conséquences environnementales.

De plus, comme l'indique l'avis du CESER, l'implantation des entreprises n'est pas qu'une question de foncier disponible, mais dépend aussi de la **présence de salariés formés, souhaitant s'installer ou rester sur le territoire visé**. L'attrait des territoires est à ce titre un enjeu primordial. Il passe par la disponibilité de logements accessibles, mais aussi par une offre de services publics et privés répondant aux besoins des salariés et de leur famille, par des transports, et parce ce qu'on n'est pas que des travailleurs, par une offre culturelle. Autant d'aspects sur lesquels la Région a un rôle à jouer, forte de ses compétences exclusives et partagées. Ce qui nous conduit à déplorer une nouvelle fois les coupes budgétaires réalisées en décembre dernier, et l'absence de rattrapage qu'aurait rendu possible une décision budgétaire modificative.

Nous regrettons enfin l'aspect « on sait tout, mais on ne dira rien » concernant les sites identifiés par la Région des Pays de la Loire : s'ils ont été identifiés comme favorables à l'implantation industrielle, **pourquoi ne sont-ils pas rendus publics** ? Leur aménagement risque-t-il de poser des questions d'acceptabilité, à l'image du site du Carnet ?

Ces remarques étant faites, nous voterons l'avis dans lequel nous nous retrouvons très largement.

La Région précise en réponse aux interventions des organisations, être en attente de la loi TRACE². L'objectif n'est pas d'aller vers un moins-disant environnemental mais d'accélérer les procédures, et d'avoir une attention particulière des services de l'État sur certains projets, pour un temps d'instruction le plus réduit possible.

VOTES : l'avis a été adopté à l'unanimité par 85 voix pour et 5 abstentions.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21

²qui au nom du développement de l'économie capitaliste va considérablement faciliter les politiques de destruction de l'environnement